

... « Lorsque le gouvernement (écrit M. Taft) prend des étudiants chez eux pour les amener dans un pays différent et étranger, il ne saurait en aucune façon se soustraire au devoir de pourvoir à ce que ses pupilles soient maintenus dans les mêmes conditions morales et religieuses que celles qu'ils avaient dans leur pays. . . . Aucun effort ne doit être épargné pour donner satisfaction à la volonté des étudiants adultes ou du parent ou tuteur des étudiants plus jeunes » sur le choix d'une institution d'enseignement et d'une maison de pension de telle dénomination religieuse plutôt que de telle autre.

Et même, ajoute le secrétaire de la Guerre, si l'étudiant adulte ou ceux qui ont charge d'un enfant plus jeune négligent de répondre aux questions qui leur seront posées à cet égard, il faut prendre soin de placer ce jeune homme dans une institution où il sera soumis à la même influence religieuse que celle qu'il subissait dans son pays. Si l'on juge indispensable de lui faire étudier telle branche d'enseignement dans une institution « non confessionnelle, » dans ce cas on doit le faire pensionner dans une famille qui ait la même croyance religieuse que lui. Et alors, conclut le ministre de la Guerre, « on doit s'adresser aux ministres de la religion de l'élève qui résident dans le voisinage du lieu où il reçoit l'enseignement, et demander leur concours non seulement pour lui assurer la maison de pension qui convient, mais aussi pour qu'ils se servent de leur influence morale et religieuse afin de le maintenir dans la voie qu'il doit suivre. »

Ce langage officiel du gouvernement des Etats-Unis est si bien conforme à tout ce que peuvent désirer les catholiques en pareille matière, que l'on douterait qu'il ait été réellement tenu si les documents n'étaient pas là.

Il nous paraît donc, de plus en plus, qu'un vent de justice commence à souffler en faveur des catholiques, dans les Etats-Unis. Quelle que soit la cause de ce souffle favorable, il y a lieu de s'en réjouir et d'en remercier la Providence.

Nous voyons, dans le *Tablet* du 22 octobre, le compte rendu bibliographique d'un ouvrage récemment publié en Angleterre sur le *Canada in the Twentieth Century*. L'auteur y parlerait des efforts du clergé canadien-français pour maintenir ses